



**SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS
D'INCIDENTS DE PAIEMENTS
SGFIP**

Mise en production octobre 2026

NOTICE D'UTILISATION

**Restitution en consultation d'un indicateur changement
de nom (Impact de la loi VIGNAL)**



**FICHER NATIONAL DES INCIDENTS DE
REMBOURSEMENT DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS**

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Interface POBI.....	4
A.	Mode HTML.....	4
B.	Mode XML.....	5
III.	Télétransmission	6

I. Introduction

Depuis le 1er juillet 2022, la loi dite Vignal a introduit la possibilité, pour une personne majeure, de changer de nom pour porter le nom du ou des parents avec lequel(s) la filiation est établie (nom du père, de la mère, les noms des 2 parents accolés dans l'ordre choisi). Cette procédure simplifiée s'exerce auprès de la mairie de son lieu de naissance ou de son lieu d'habilitation.

Elle vient s'ajouter à la procédure classique de changement de nom qui, elle, continue de s'exercer auprès du ministère de la Justice et demande la publication d'un décret. Elle traite d'autres situations que la procédure simplifiée (ex : francisation du nom de famille, nom de famille difficile à porter, changement de genre et de prénom...).

Cette nouvelle procédure simplifiée a engendré un accroissement significatif des demandes de changement de nom selon l'INSEE (triplément du nombre de demandes).

À l'occasion des retours INSEE réalisés lors des rapprochements avec les 1ères déclarations d'incidents de crédit, la Banque de France transmet à l'établissement, en cas de différence impactant la clé BDF, l'information d'un changement de nom effectif sous forme d'enquête automatisée (uniquement si la déclaration est opérée sur l'ancienne identité).

L'information relative à ce changement de nom n'est pas actuellement restituée lors d'une consultation par la Place. Le présent document a donc pour objet de décrire les modalités de mise à disposition de ce nouvel enrichissement en matière d'information sous le portail POBI et par voie de télétransmission.

Cette information n'étant obtenue qu'à l'occasion d'un rapprochement RNIPP lors d'une première déclaration, il ne sera pas possible de restituer un changement de nom qui pourrait intervenir par la suite, la Banque de France n'ayant pas de suivi d'alertes sur ces mises à jour.

Néanmoins, une reprise de l'existant sera réalisée exceptionnellement à l'occasion de la mise en production.

L'information sur le changement de nom sera disponible en zone remarque sauf s'il existe déjà une mention F R U P faisant référence à de l'usurpation ou de la falsification. Cette dernière mention sera alors privilégiée et conservée à la place du changement de nom.

Lors d'une consultation, l'établissement pourra ainsi s'assurer de la validité des justificatifs dont il dispose et revenir si besoin vers un client afin d'actualiser son dossier conformément aux données restituées par le RNIPP INSEE.

Cette notice vient en complément des guides [utilisateur pour la consultation du FICP via POBI](#) ,
[XML - échanges FICP en mode automate - consultation](#) et [consultation FICP par télétransmission](#)

II. Interface POBI

A. Mode HTML

La restitution du changement de nom sera visible sous la zone remarque :

Portail | Espace documentaire | Plan du site | Contacts | Aide | Quitter

IDENTIFIANT PORTAIL : 9999930009A

FICP

Consultation Mise à jour Gestion Etat Civil

Consultation du FICP 23.06.2026 - 15:53:23



COORDONNÉES DU DOSSIER	
CLÉ BDF :	040305SRLAN
Nom de famille :	SRLANNFFF
Prénom(s) :	LALLANNEE
Nom marital :	Sexe : MASCULIN
Date de naissance :	04.03.2005
Localité de naissance :	101 * FRONTENAY-SUR-DIVE
Département ou collectivité :	86 * VIENNE
Remarque :	ANCIENNE IDENTITE - INSEE -
RELEVÉ DES INCIDENTS	
Nombre d'incidents :	1
Nature du crédit :	08 * CREDIT RENOUVELABLE
Nombre de déclarants :	1
Date de la radiation :	14.04.2028
DOSSIER DE SURENDETTEMENT	
Nature de la mesure :	NÉANT
Obligation complémentaire :	Date de la radiation :
Dossier recevable :	NON
Dossier en réexamen :	NON
Dossier en cours d'instruction :	NON

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

B. Mode XML

L'information apparaîtra sous la rubrique FRUP :

```

▼<FICP>
  ▼<DEMANDE>
    <MOTIFCONSULT>0</MOTIFCONSULT>
    <TYPECREDIT>I</TYPECREDIT>
    <CIBETC>10107</CIBETC>
    <CLEBDF>040305SRLAN</CLEBDF>
  </DEMANDE>
  ▼<REPONSE DATHEU="23.06.2026 - 15:49:55" NBP="1">
    ▼<NOTARISATION>
      <MOTIFCONSULT LIB="OCTROI">0</MOTIFCONSULT>
      <TYPECREDIT LIB="IMMOBILIER">I</TYPECREDIT>
      <CIBETC>10107</CIBETC>
      <CLEBDF>040305SRLAN</CLEBDF>
      <NUMCONSOBLI>261740050000</NUMCONSOBLI>
      <HORODAT>2026-06-23-15.49.55</HORODAT>
    </NOTARISATION>
    ▼<PERSONNE>
      ▼<PP>
        <CLEBDF SUFFIX="01">040305SRLAN</CLEBDF>
        <NOM>SRLANNFFF</NOM>
        <PRENOMS>LALLANNEE</PRENOMS>
        <SEXE>1</SEXE>
        ▼<NAISSANCE>
          <DATNAIS>04.03.2005</DATNAIS>
          <COMM CODE="101">FRONTENAY-SUR-DIVE</COMM>
          <DEPT CODE="086">VIENNE</DEPT>
          <PAYS/>
        </NAISSANCE>
        <FRUP CODE="C">ANCIENNE IDENTITE - INSEE -</FRUP>
      </PP>
    </PERSONNE>
  </REPONSE>
</FICP>

```

III. Télétransmission

Le format du fichier envoyé par télétransmission demeure inchangé.

Seul le champ « FRUP » sera complété de la façon suivante :

N° de champ	RUBRIQUE	VALEURS POSSIBLES	Format	Longueur	Position
27	Indicateur usurpation identité	' ' : dossier ordinaire F : Identité falsifiée U : Identité usurpée R : Identité réelle d'une personne déclarée sous une autre identité P : Identité réelle d'une personne déclarée sous une autre identité C : ancienne identité INSEE	AN	1	231

L'indicateur permettra désormais d'indiquer, pour une personne, un fichage lié à un cas d'usurpation, de falsification ou de changement de nom.